

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 10 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le dix du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatre février deux mille vingt deux, s'est réuni salle le Météore - 27 route de Frangy - ANNECY (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

16 FÉVR.
2022

Déposée en
Préfecture le

15 FÉVR.
2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Gilles REY (suppléant de Marie-Luce PERDRIX)

Avaient donné procuration

Etienne ANDRÉYS à Alexandre MULATIER-GACHET, Christian ANSELME à Laure ODORICO, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Alexandra BEAUJARD à Lola CECCHINEL, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Corinne BOULAND à Isabelle DIJEAU, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Christiane LAYDEVANT, Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Thomas MESZAROS à Marc ROLLIN, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Christian PETIT à Pierre GEAY, Yannis SAUTY à Nora SEGAUD-LABIDI, Guillaume TATU à Bénédicte SERRATE

Etaient excusés

David DUBOSSON, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Christian ROPHILLE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220210-8284-DE-1-1
en date du 15/02/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-27

OBJET

ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Grand Annecy n°2021-299 du 18 novembre 2021 portant adaptation du tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique du 20 janvier 2022,

Dans le cadre du suivi des emplois permanents, il s'agit de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services, conformes aux niveaux de qualification requis par l'organigramme.

Ces modifications concernent des créations et des suppressions d'emplois dans les secteurs suivants :

Direction des Systèmes informatiques et du numérique

Le Grand Annecy fait suite à une cyber-attaque d'ampleur. Le plan France Relance inclut un volet « cybersécurité », pour les collectivités territoriales, avec un financement possible pour renforcer la sécurité informatique.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi partagé de « responsable de la sécurité des systèmes d'information », à hauteur d'un temps de travail hebdomadaire de 70% pour le Grand Annecy et 30% pour le SILA.

Cet emploi permanent, d'un niveau ingénieur créé à temps complet au sein du Grand Annecy, aura pour missions le développement de la politique de sécurité et le management des risques, et sera mis à disposition auprès du SILA par convention.

Directions de l'Eau et Valorisation des déchets

Le Grand Annecy s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de valorisation de l'économie circulaire. Dans cette perspective, afin d'obtenir la labélisation de la collectivité auprès de l'ADEME, il est nécessaire de mettre en place un référentiel de l'économie circulaire.

Le Grand Annecy souhaite également promouvoir « l'eau du robinet » en déployant un plan de communication et une stratégie marketing auprès de l'ensemble de ses agents, puis plus largement auprès de partenaires extérieurs sur le territoire.

Ces deux missions délimitées dans le temps, spécifiques et transversales sur l'ensemble de la collectivité nécessitent le recours à un emploi non permanent, de catégorie A, en contrat de projet (application de l'article 3-II de la loi n°84-53) à hauteur de 0,5 équivalent temps plein (ETP) pendant une durée d'un an pour prendre en charge les missions de pilotage et d'animation des deux démarches.

CIAS - Résidences autonomes Villa Romaine et Pervenches - ajustement du tableau des emplois et création d'un emploi d'auxiliaire de vie

Chaque résidence autonomie, comprend actuellement les emplois suivants :

- un emploi de « référent hébergement », pour un équivalent temps plein, comprenant pour partie

des missions d'auxiliaire de vie

- trois emplois à temps complets d'auxiliaires de vie.

Afin d'ajuster ces emplois aux besoins de continuité du service pour l'accompagnement des personnes âgées pour chacune des deux résidences, il est nécessaire de porter les effectifs d'auxiliaires de vie à quatre emplois à temps complets.

Il est proposé d'ajuster les effectifs de la manière suivante :

- maintien d'un seul emploi de « référent hébergement », dont le temps de travail sera partagé entre les deux structures (au même titre que l'emploi de directeur ou celui d'infirmier coordonnateur pour ces deux établissements) ;
- suppression d'un emploi de « référent hébergement » compensée par la création d'un emploi d'auxiliaire de vie au sein de la résidence les Pervenches
- création d'un emploi à temps complet d'auxiliaire de vie, au sein de la résidence la Villa Romaine.

CIAS - évolution des fonction restauration, accompagnement des résidents et entretien ménager au sein de quatre EHPAD

Le travail de réorganisation réalisé au cours de l'année 2021 – intégrant a fin du marché de prestation restauration avec la société Sodexo pour quatre EHPAD et l'extension du recours au service commun avec plusieurs communes membres pour la production des repas, géré par la ville d'Annecy – a été soumis au Conseil communautaire du 18 novembre 2021 avec l'adaptation du tableau des emplois.

Il est nécessaire de procéder à certains ajustements et de préciser le nombre d'emplois et le temps de travail correspondants, permettant d'assurer l'ensemble des missions dans les quatre EHPAD concernés et au sein du service hôtelier.

L'annexe 1 de la présente délibération précise les ajustements de quotité de temps de travail pour certains emplois créés en novembre 2021 ou existants :

- service hôtelier : création de 4 emplois à temps complets après suppression de 5 emplois à temps non complets (0,8 ETP par emploi) ;
- des emplois à temps non complets sont créés pour les EHPAD le Barioz, la Bartavelle et les Parouses, permettant de faciliter la continuité de service par des rythmes de travail différenciés. Cette organisation conduit à la modification du temps de travail de certains postes à effectifs constants pour deux établissements et une diminution de 0,5 ETP pour l'EHPAD le Barioz.

L'opération de réorganisation, après redéploiement de certains emplois existants, génère au total la création de 13,75 ETP (au lieu de 14,25 ETP fixés par la délibération du 18 novembre 2021, du fait de 2,5 ETP créés au Barioz au lieu de 3 ETP).

Par ailleurs, il est précisé dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour assurer le suivi du tableau des emplois, en complément de la délibération du 18 novembre 2021, les numéros de postes supprimés.

LE CONSEIL DECIDE :

d'adopter les modifications du tableau des emplois et de fixer la date d'effet de ces créations et suppressions de postes aux dates portées dans les tableaux joints en annexes de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.